

CONSEIL ET ACCOMPAGNEMENT

EN GESTION DES RETRAITES

Un accompagnement sur mesure  
des employeurs et des agents  
pour un départ en toute sérénité



Achever sa carrière est une étape importante dans la vie d'un agent. Pour que ce changement se fasse de manière optimale, il est nécessaire que les collectivités informent et accompagnent leurs agents dans cette démarche.

### BÉNÉFICIAIRES

collectivité non affiliée ✓

collectivité affiliée ✓



### CONTACT

guichet.employeur@cdg25.org  
03 81 99 36 30



### TARIFICATION

**Collectivités affiliées :**  
inclus dans la cotisation

**Collectivités non affiliées :**  
inclus dans la cotisation socle / facturation à l'acte



## UN ACCOMPAGNEMENT SUR MESURE DES EMPLOYEURS ET DES AGENTS POUR UN DÉPART EN TOUTE SÉRÉNITÉ



Le centre de gestion assure, pour l'ensemble des collectivités affiliées, dans le cadre d'une convention de partenariat avec la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL), une mission de vérification, préalable à l'envoi à la Caisse, de dossiers dématérialisés ou papier relatifs aux procédures suivantes :

- régularisation des cotisations
- validation des services
- rétablissement au régime général et à l'IRCANTEC pour les agents radiés des cadres sans droit à pension CNRACL
- dossier d'étude des droits à pension
- compte individuel de retraite et simulation de calcul pour le droit à l'information

S'ajoute à cette mission d'intervention sur les dossiers, une mission visant à informer, conseiller et accompagner les gestionnaires des collectivités affiliées ainsi que les agents de ces collectivités sur la réglementation et les procédures, notamment celles liées au droit à l'information, concernant la CNRACL mais également l'IRCANTEC et le régime de retraite additionnelle (RAFP).

### + NOS ATOUTS / NOTRE EXPERTISE

- Un niveau d'expertise en matière retraite qui permet d'assister les collectivités dans le cadre de la fin de carrière de leurs agents
- Une mise à jour continue des connaissances pour une maîtrise optimale de la réglementation relative aux retraites
- Une maîtrise des procédures de retraite et des outils mis à disposition par la Caisse des Dépôts et Consignations

